



ARRÊTÉ MUNICIPAL
N° 26-ST-038

120

Portant réglementation de la circulation et
du stationnement **avenue de la Résistance** à
Carros village

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARROS

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2212-2, L2213-1 à L2213-5,
Vu le Code de la route et notamment les articles R417-10, R325-12
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des
autoroutes et les textes subséquents,
Vu la demande de M. et Mme ZITOLI, reçue en date du 17 mars 2026,

Considérant que pour la continuité du service d'accès sur la voie publique,
Considérant que pour réaliser le déménagement au n° 3 avenue de la résistance 06510 Carros
village, il y a lieu de réglementer le stationnement et de réserver l'emplacement de véhicule PMR sur
l'avenue de la Résistance 06510 Carros village.

ARRÊTE

ARTICLE 1 – Le 21 mars 2026 de 9h à 13h, le stationnement est interdit sur l'emplacement de
véhicule PMR en face du n° 3 avenue de la résistance 06510 Carros village, matérialisé par un
panneau, pour un déménagement.

ARTICLE 2 – Les véhicules en infraction au présent arrêté seront enlevés par la fourrière municipale
et les frais d'enlèvement et de réparation seront à la charge exclusive des propriétaires des véhicules.

ARTICLE 3 - La signalisation sera mise en place et entretenue par le service de proximité de la
Métropole Nice Côte d'Azur 48 h auparavant.

ARTICLE 4 – Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant les juridictions administratives
dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication.

ARTICLE 5 - Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de CARROS, le Capitaine des
sapeurs-pompiers de Carros, Monsieur le responsable de la police municipale de CARROS, la Directrice
générale des services, la Directrice des services techniques, le service voirie de la métropole, sont
chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en l'Hôtel de Ville de Carros, le 17 mars 2026

Le maire de Carros
Conseiller Départemental des Alpes Maritimes
Conseiller Métropolitain Nice Côte d'Azur

Yannick BERNARD

